web : cgt-ardennes.fr
mail : cgt@cd08.fr

CD 08

Le RIFSEEP pour les nuls

#Rémunération #CD08

La CGT rappelle qu'elle est opposée à ce nouveau Régime Indemnitaire qui consiste en une individualisation des rémunérations.

Madame Raynaud et notre Président nous ont informés de leur intention de mettre en place le RIFSEEP en fin d'année, s'engageant à maintenir à minima la rémunération actuelle de chaque agent **mais sans garantie pour les années suivantes, bien entendu !**
Comme souvent au CD, lors de réorganisations « sensibles », les représentants syndicaux sont « sollicités et associés » en fin de parcours alors qu'une réelle négociation serait nécessaire afin d'éviter un effet « Gilet Jaune »! D'ailleurs dans son mail, Mme Raynaud évoque simplement un « échange » avec les organisations syndicales.

A ce jour, les Organisations Syndicales n'ont accès aux travaux de la DRH sur ce sujet (Etat des lieux actuels des primes versées, classification des postes par groupe de fonction, critères d'appréciation sur la manière de servir…) uniquement par l'intermédiaire d'un « Corbeau » qui distille au compte-goutte quelques tableaux et simulations….

Notre Président Bourgeois va sans doute devoir prolonger les dates d'ouverture de **la chasse au Corbeau**….
Bonjour l'ambiance !

La CGT rappelle qu'elle est opposée à ce nouveau Régime Indemnitaire qui consiste en une individualisation des rémunérations. Comme pour le reste des réformes en cours, seul quelques « premiers de cordée » pourraient tirer leur épingle du jeu en termes de rémunérations contrairement à l'écrasante majorité des agents, condamnés à « dévisser ».

En résumé, qu'est-ce qu'on reproche au RIFSEEP ?

C'est la possibilité de baisses de salaire pour les agents : on pourra baisser de primes en changeant de groupe (par exemple en changeant de poste, ou au gré d'une décision de chef mal luné). Rien n'est garanti, même pas la

partie fixe ! De plus, les textes prévoient que les agents devront négocier leurs propres primes au moins tous les 4 ans avec leurs chefs lors des entretiens pro ! A la hausse… ou à la baisse !! C'est toujours plus de pouvoir des chefs sur nos rémunérations.

Qu'est-ce que cela change ?

Aujourd'hui nous avons la garantie et la visibilité du montant des primes que nous percevons. Leurs montants résultent pour l'essentiel du déroulement de carrière, à l'ancienneté. Demain, avec le nouveau régime, c'est l'aléa : le seul filet de sécurité consisterait dans la détermination d'un montant minimal fixé par groupe de fonction. Au-delà de ce montant minimal c'est l'appréciation sur les fonctions exercées et la manière de servir qui détermineraient le montant des primes versées. Nous ne voulons pas de ces groupes qui divisent les agents ! Nous ne voulons pas de l'arbitraire des chefs !